

contenter du catéchisme. Le catéchisme est excellent pour l'intelligence, mais ne fait pas de bien à l'estomac.

Voici les faits. Le célibataire peut payer jusqu'à \$1,064, mais il peut n'avoir que \$824 à acquitter en impôts. S'il a de l'assurance sur la vie, l'homme qui gagne \$3,000 peut facilement payer \$240 en primes d'assurance, et dans ce cas, il ne verserait pas le montant d'argent qu'a mentionné l'honorable député de Parry-Sound. Et, dans le cas de l'homme marié, il ne verserait pas la somme d'argent mentionnée, c'est-à-dire \$884, mais \$584. L'honorable député n'a fait aucune allusion à cela. Après y avoir réfléchi, il m'a paru évident qu'il se fiait à l'irréflexion de ceux à qui il s'adressait ou encore (j'espère que j'ai tort) à l'irréflexion des gens en dehors de la Chambre à qui on expliquera ce régime.

Prenons le cas de l'homme marié avec deux enfants ou sans enfants. L'homme qui touche \$3,000 met probablement de côté, en remboursant une hypothèque sur sa maison ou en primes d'assurance, le montant de \$25 par mois, et dans ce cas, il n'acquittera pas l'impôt indiqué, soit \$884; il acquittera plutôt un impôt de \$584. Les mêmes remarques s'appliquent à l'homme marié avec deux enfants, si ce n'est que les chiffres changent un peu. Dans ce cas, l'impôt global serait de \$668, dont \$334 seraient versés en impôts et \$334 constitueraient des épargnes; s'il doit payer ses primes d'assurance ou s'il effectue des paiements d'hypothèques pour ce montant, cette somme ne lui sera pas enlevée. Cela veut dire qu'il n'aura pas à assurer la subsistance de sa femme à même la somme de \$180, mais qu'il aura \$2,116 pour subvenir à ses besoins et à ceux de son épouse.

S'il épargne déjà \$240, il a \$2,176 pour subvenir à ses besoins et à ceux de sa femme. Il n'a pas \$180 pour subvenir aux besoins de sa femme, comme l'a prétendu l'honorable député. Je ne sais pas si ce dernier songeait à un homme ou à une femme en particulier qui feraient une telle chose. Il se peut que son raisonnement ait été faussé en ce qui concerne un individu en particulier, mais il peut être certain que la majorité des hommes mariés qui ont \$2,176, se servent de cet argent pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur femme, et qu'ils n'accordent pas seulement \$180 à leur femme pour garder tout le reste, environ \$2,000, pour eux-mêmes. Si l'honorable député voyait un homme traiter sa femme de cette façon, il serait le premier, j'en suis sûr, à appuyer la demande de cette femme auprès des tribunaux afin qu'on lui décernât une pension alimentaire convenable. Je suis certain que cette femme obtiendrait, si elle avait l'appui de

l'honorable député, cette pension de n'importe quel tribunal, comme je suis sûr qu'aucune cour de justice ne prétendrait que le ministre des Finances a déclaré, au nom du Gouvernement, que \$180 constituaient une somme suffisante pour l'entretien d'une épouse.

Voici l'unique raison pour laquelle je souligne un tel état de choses: que l'honorable député de Parry-Sound puisse à ce point faire fausse route et vouloir nous entraîner tous à sa suite sur une question de cette nature, voilà qui dénote clairement que l'honorable député, s'il est sincère, manque absolument de vision économique, si je puis dire, et qu'il ne saurait par conséquent formuler des observations sur une question économique quelconque. Un homme qui, après avoir pris connaissance des résolutions de l'impôt sur le revenu dont nous sommes présentement saisis, et écouté les discours prononcés ici conclura qu'un salarié à \$3,000 par année est forcé de subvenir aux besoins de sa femme avec seulement \$180, cet homme est de toute évidence un myope en matière d'économie. On ne saurait en douter. Cela me paraît donc de nature à annuler tout argument présenté à la suite des remarques de l'honorable député de Parry-Sound à cet égard. Je crois que le ministre a clairement indiqué hier soir que les propositions de l'honorable député conduisent à l'inflation. Mais voici que l'honorable représentant prétend qu'il n'en est rien. A la Chambre de peser la réputation de l'honorable député comme expert dans le domaine économique et de choisir entre ses vues et celles du ministre des Finances sur la possibilité que ses propositions entraînent l'inflation. Pour ma part, je donne raison au ministre des Finances. L'honorable député semble placer une trop grande confiance dans notre système de contrôle des prix. J'avoue que je ne suis pas sûr que les prix puissent se contrôler au Canada, que je le suis encore moins après avoir entendu les remarques du ministre des Finances. Il m'a toujours paru très difficile de maintenir par le moyen d'un système de contrôle, les prix à un niveau plus élevé. J'imagine que nous y réussirons jusqu'à la fin de la guerre tout au plus. Je ne saurais dire quand la présente guerre se terminera, mais je ne crois pas que l'on puisse stabiliser les prix pendant dix ans grâce à un système de contrôle. Nous réussirons peut-être à les maintenir à un niveau peu élevé pendant la guerre, parce que nous sommes en guerre, car dans d'autres circonstances, aucun peuple démocratique ne se soumettrait à une telle mesure de contrainte. Rappelons-nous l'Italie et toutes les mesures de contrôle auxquelles elle a eu recours.